

Litige collectif dans le secteur des soins

Le LCGB revendique la mise en œuvre rapide d'une solution nationale et durable

Luxembourg, le 14 juin 2018 – Depuis plus d'un an, les partenaires sociaux sont à la recherche d'une solution quant aux litiges qui opposent les salariés et les directions des maisons de soins « An de Wisen » de Sodexo, « Les Parcs du 3^e Âge » de Bertrange et de « ZithaSenior » en ce qui concerne l'application de la CCT FHL pour le personnel engagé dans lesdits établissements. Selon les informations du LCGB, le Gouvernement travaille actuellement sur une solution de financement censée résoudre le litige de manière satisfaisante pour les salariés concernés.

De prime abord, le LCGB tient à signaler que la recherche d'une solution dans le dossier « An de Wisen » avait déjà été annoncée en février 2017 par le Ministre de la Sécurité Sociale. Dans les faits, aucune solution n'a pu être dégagée ouvrant la voie à un conflit social dans un secteur largement financé par des deniers publics. Une responsabilité particulière revient ainsi à l'Etat en tant que financeur direct du secteur.

A ce propos, le LCGB rappelle qu'une solution transitoire a pu être dégagée pour l'Hospice civil de Hamm suite à l'organisation d'un piquet de protestation du LCGB pour un traitement unique et juste de tous les salariés employés sous les modalités de la CCT FHL. Cette solution transitoire prévoit le financement du surcoût occasionné de la CCT FHL par rapport à la CCT SAS par la Ville de Luxembourg. Les autres maisons de soins concernées restent à ce jour sans solution viable.

Pour le LCGB, ayant récemment transmis sa position par écrit au Ministre de la Sécurité Sociale, une solution de caractère national et durable est la seule piste défendable dans ce contexte et doit être négociée entre tous les acteurs concernés. Ceci est le seul garant pour permettre un financement intégral du surcoût occasionné de la CCT FHL par rapport à la CCT SAS et ce de manière commune et équitable pour tous les salariés engagés sous les dispositions de la CCT FHL dans les établissements de soins concernés.

Cette solution dans l'intérêt des salariés concernés doit intervenir au plus vite possible afin d'éviter que le conflit social qui se déroule actuellement dans le secteur se fasse sur le dos des résidents des maisons de soins concernées.

Contact : **Christophe KNEBELER, Secrétaire général adjoint**
Tél. : +352 49 94 24-306
GSM : +352 691 733 022
E-mail : cknebler@lrgb.lu